

Société « OFFICE PLAST »
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Au capital de 12 218 470 Dinars
Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA
MF : 947962F/A/M/000 - Identifiant unique : 947962F

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 28/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à 09 heures et 30 minutes, les actionnaires de la Société OFFICE PLAST sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sis à la Zone Industrielle N°2 à Medjez El Bab, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2021
- 3- Lecture et approbation des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- 4- Approbation des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2021 ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2021
- 7- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;
- 8- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dument mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

Monsieur Mourad Matmati préside la séance en qualité de Président du Conseil d'administration. Monsieur Yassine ABID et Monsieur Raouf AOUADI, présents et acceptants, sont désignés comme scrutateurs.

Monsieur Mhamed NASRI est désigné comme secrétaire. Ils ont tous accepté leurs fonctions.

La feuille de présence certifiée conforme par le bureau permet de constater que le quorum est atteint par les actionnaires présents ou représentés à hauteur de 79,73 %, ce qui permet à l'Assemblée délibérer valablement.

Le commissaire aux comptes convoqué par le Président du Conseil est présent.

Le Président rappelle que le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2021, les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés ainsi que la liste des actionnaires ont été mis à la disposition des actionnaires 15 jours au moins avant la tenue de l'assemblée et que tous les actionnaires ont été convoqués dans les délais, ce qui est confirmé et approuvé par tous les actionnaires présents ou représentés.

Le Président déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer à titre ordinaire sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- La feuille de présence de l'Assemblée
- 2- Copie de l'avis publié au JORT contenant la convocation de l'AGO
- 3- Copie de l'avis publié au RNE contenant la convocation de l'AGO
- 4- Copie de l'avis de convocation publié au bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF
- 5- Les états financiers individuels et consolidés de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021,
- 6- Le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021,
- 7- Les rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels

- 8- Le rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés
- 9- Le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée,

Le président de l'assemblée procède ensuite à la lecture du rapport du conseil relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021. Puis, le commissaire aux comptes procède à la lecture de ses rapports relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de son rapport spécial relatif aux conventions réglementées visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Après en avoir délibéré, et personne ne demandant plus la parole, le président met succinctement au vote les résolutions figurant dans l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales approuve les opérations réalisées en 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de l'exercice	-1 291 881
Résultats reportés 2020	1 361 991
Bénéfice Total	<u>70 110</u>
Réserves légales	<u>3 506</u>
Bénéfice distribuable	66 604
Report à nouveau 2021	66 604

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'assemblée générale fixe à 4 250,000 Dinars le montant net des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Président

Monsieur Mourad MATMATI

Le Secrétaire

Monsieur Mhamed NASRI

Les Scrutateurs

Monsieur Yassine ABID

Monsieur Raouf AOUADI

Société « OFFICE PLAST »
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Au capital de 12 218 470 Dinars
Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA
MF : 947962F/A/M/000 - Identifiant unique : 947962F

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 28/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à 12 heures, les actionnaires de la Société OFFICE PLAST sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sis à la zone Industrielle N°2 à Medjez El Bab, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration réuni le 25/05/2022 parue au JORT N° 69 du 14 juin 2022, et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises (B.O.R.N.E) N° 114 du 08 juin 2022,

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dument mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Extraordinaire avait été régulièrement convoquée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Mourad MATMATI est nommé président de l'Assemblée
- Monsieur Yassine ABID et Monsieur Raouf AOUADI appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.
- Monsieur Mhamed NASRI est désigné secrétaire de la séance

Le président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demande que l'on en prenne acte.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentent 79,73% des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- Un projet des statuts de la société mis à jour
- 2- La liste des actionnaires
- 3- Les pouvoirs des actionnaires représentés
- 4- La feuille de présence
- 5- Le rapport du conseil d'administration
- 6- Le projet des résolutions

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation de capital par incorporation des réserves
- 2- Mise à jour des statuts
- 3- Pouvoirs pour formalité

Première Résolution :

L'assemblée Générale entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : Augmentation du Capital par incorporation des réserves

L'Assemblée Générale prend acte de la proposition du Conseil d'Administration d'augmenter le Capital par incorporation des réserves afin de renforcer la trésorerie de la Société,

Constatant que le capital social est entièrement libéré, l'Assemblée décide d'augmenter le Capital Social d'un montant de 2 443 694 DT par incorporation des réserves à prélever sur le compte des primes d'émission et l'émission de

2 443 694 actions nouvelles d'un (1) dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires de la société, à raison de une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

La date de détachement des droits d'attributions est fixée au 19 Juillet 2022.

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée pour le 01 janvier 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution : Modification corrélative et mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

« Article 6 : CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à la somme de Quatorze Millon Six Cent Soixante Deux Mille Cent soixante Quatre Dinars (14 662 164DT), divisé en Quatorze Millon Six Cent Soixante Deux Mille Cent soixante Quatre (14 662 164) actions d'un (1) Dinar chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité par les actionnaires »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, monsieur le président déclare la séance levée à 13 heures.

De tout ce qui procède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Monsieur Mourad MATMATI

Le Secrétaire

Monsieur Mhamed NASRI

Les Scrutateurs

Monsieur Yassine ABID

Monsieur Raouf AOUADI

BILAN
Exercice clos au 31/12/2021 après affectation de résultat
(Exprimé en Dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	AC01	210 453	195 267
Moins : Amortissements	AC02	-197 987	-186 808
Immobilisations corporelles	AC03	22 680 742	21 795 626
Moins : Amortissements	AC04	-8 539 194	-6 780 223
Immobilisations financières	AC05	2 230 771	2 225 549
Total des actifs immobilisés		16 384 785	17 249 411
<i>Autres actifs non courants</i>	AC06	25 135	50 202
Total des actifs non courants		16 409 920	17 299 613
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	AC07	10 728 317	9 889 648
Moins : provisions	AC08	-46 982	0
Clients et comptes rattachés	AC09	8 702 389	6 989 106
Moins : provisions	AC10	-946 095	-749 781
Autres actifs courants	AC11	3 503 888	2 907 990
Moins : provisions	AC12	-111 350	-88 844
Liquidités et équivalents de liquidités	AC13	3 139 874	3 100 583
Total des actifs courants		24 970 040	22 048 702
TOTAL DES ACTIFS		<u>41 379 961</u>	<u>39 348 315</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2021 après affectation de résultat
(Exprimé en Dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
Capital social	CP01	12 218 470	11 440 931
Réserves	CP02	858 537	855 031
Primes d'émission	CP03	6 760 586	6 760 586
Autres capitaux propres	CP04	311 029	356 014
Résultats reportés	CP05	66 604	2 139 530
Total des capitaux propres après affectation		20 215 226	21 552 092
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	P01	6 858 432	5 702 128
Provisions	P02	277 458	162 458
Total des passifs non courants		7 135 890	5 864 586
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P03	3 920 966	2 790 198
Autres passifs courants	P04	1 484 066	1 589 687
Concours bancaires & Autres passifs financiers	P05&P06	8 623 812	7 551 752
Total des passifs courants		14 028 844	11 931 637
Total des passifs		21 164 734	17 796 223
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		41 379 961	39 348 315

CP01, CP02, CP03, CP04& CP05, CP06 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2021	12 218 470	855 031	311 029	6 760 586	1 361 991	-1 291 881	20 215 227
Affectation des résultat	-	-	-	-	-1 291 881	1 291 881	-
*Réserves Légales	-	3 506	-	-	-3 506	-	-
Situation au 31/12/2021	12 218 470	858 537	311 029	6 760 586	66 604	-	20 215 227

Liste des membres du conseil d'administration de la société Office Plast

Le conseil d'administration de la société se présente comme suit :

Administrateurs	Représentés par	Mandat	Qualité
Mr ABID Yassine	Lui-même	2021-2023	Membre
ATD SICAR	Mme Yosr MESSADI	2021-2023	Membre
ATD SICAR	Mr Walid MATHLOUTHI	2021-2023	Membre
Maxula Gestion	Mme Salwa KHALDI	2021-2023	Membre
Maxula Capital	Mr Raouf Aouadi	2021-2023	Membre
Mr Seifeddine BEJAOUI	Lui-même	2021-2023	Membre indépendant
Mr MATMATI Mourad	Lui-même	2021-2023	Président du conseil
Mme Myriam CHEBIL	Lui-même	2021-2023	Membre représentant les administrateurs minoritaires